

Thème <b>Notre rôle social</b>	En vigueur le <b>19 avril 2013</b>
-----------------------------------	---------------------------------------

**Adoption**

N° de la résolution <b>HA-67/2013</b>	Date <b>19 avril 2013</b>	Secrétaire générale <b>Marie-José Nadeau</b>	<i>Original signé et conservé</i>
--	------------------------------	---	-----------------------------------

**1. Introduction**

La présente politique constitue l'engagement d'Hydro-Québec en regard de son rôle social dans une perspective de développement durable. Hydro-Québec se définit comme une entreprise citoyenne et responsable, soucieuse d'apporter sa contribution à l'essor économique, social et culturel de la société dans laquelle elle exerce ses activités.

**2. Principes généraux**

Hydro-Québec considère son rôle social comme important en tant que propriétaire, gestionnaire de ressources hydriques et entreprise citoyenne. Elle exerce sa responsabilité sociale en tenant compte du cycle de vie de ses produits et services. En conséquence,

**développement  
économique,  
régional  
et social**

pour bien assumer son rôle d'entreprise socialement responsable, Hydro-Québec s'engage à :

- soutenir le développement du Québec et de ses régions en utilisant ses investissements et son pouvoir d'achat dans des activités rentables pour l'entreprise et pour la société ;
- contribuer au développement économique et social des collectivités qui accueillent de nouveaux équipements de production et de transport ;
- mettre en place et maintenir des plans et des mesures d'urgence, harmonisés avec ceux des intervenants locaux et des gouvernements concernés ;
- contribuer à la recherche et développement dans les domaines liés à sa mission ;
- contribuer au dynamisme social et culturel en soutenant diverses activités socio-humanitaires, éducatives et du domaine de la santé ainsi qu'en s'associant à divers événements à caractère culturel, environnemental, socio-économique et sportif. Cet engagement est encadré par la politique concernant l'octroi des dons et commandites ;
- contribuer à la vie artistique en mettant en valeur des oeuvres d'artistes québécois ;
- encourager ses employés à s'impliquer auprès d'organismes communautaires et philanthropiques ;
- permettre l'accès du public à certaines de ses installations afin de faire connaître ses technologies et son patrimoine, contribuant ainsi au développement récréo-touristique de plusieurs régions.

**mise en valeur des  
ressources  
collectives**

pour bien assumer son rôle de propriétaire corporatif, Hydro-Québec s'engage à :

- protéger et mettre en valeur son patrimoine culturel bâti, technologique, documentaire et historique ;
- permettre l'utilisation polyvalente par des tiers de ses réservoirs dont elle assume la gestion, ceci sans compromettre leur fiabilité, leur sécurité et leur rentabilité.

**collectivités et  
parties intéressées**

Comme entreprise attentive aux besoins des collectivités et des autres parties prenantes, Hydro-Québec s'engage à :

- travailler de concert avec les collectivités, dont les communautés autochtones dans ses activités de planification, de conception, de réalisation et d'exploitation ;
- tenir compte dans ses activités des préoccupations des autres parties prenantes ainsi que de la diversité de la société québécoise.

**3. Reddition de  
comptes****imputabilité**

Chaque gestionnaire est responsable de faire appliquer les principes généraux contenus dans la présente politique et d'en rendre compte dans sa ligne hiérarchique.

**exception**

Toute dérogation à l'application d'un ou de plusieurs principes contenus dans la présente politique devra être signalée dans toute recommandation présentée pour approbation.

**préoccupation**

Relativement à une préoccupation spécifique, le Conseil d'administration ou le président-directeur général peuvent en tout temps demander une reddition de comptes sur l'application de certains principes généraux contenus dans la présente politique.

**mesure**

Hydro-Québec rend publics annuellement différents rapports et documents dont le rapport sur le développement durable ; ils font état des réalisations et d'indicateurs témoignant du rôle social de l'entreprise.